



Panne pendant la garantie constructeur

Par **gege**, le **19/03/2008** à **19:22**

Bonjour,

Lorsque l'on achète un appareil électroménager encombrant et lourd (un four ou un réfrigérateur par exemple) sur un site internet et que celui-ci tombe en panne durant la garantie constructeur, à t'on l'obligation de retourner l'appareil au vendeur (le site d'achat dans le cas qui m'intéresse) ou peut t'on s'adresser au SAV d'un vendeur local dépositaire de la marque. Dans cette dernière hypothèse, le vendeur local peut t'il refuser la prise en charge de l'appareil.

Merci pour vos réponses.